



Probleme : rupture de bail

Par **astuces**, le **26/02/2010** à **11:50**

Bonjour,

J'ai libéré un appartement au 1er novembre 2009 suite à une mutation. j'ai réalisé un état des lieux le 7 nov 2009 qui hormis une clé manquante de boîte aux lettres, ne stipulait aucune dégradation. Début février mon ancien propriétaire m'a envoyé un courrier en AR me réclamant des frais de dégradations du parquet, une nouvelle boîte aux lettres ainsi qu'un nouvel abatant de toilettes. je n'ai à ce jour pas émis de réponse. Malheureusement il a envoyé une mise en demeure à mes parents qui étaient cautionnaires de ce logement. est il en droit de me réclamer des frais sans factures ni même devis au bout de trois mois et demi ?

Merci pour votre réponse,

Cordialement,